

Interpellation

No 866

Primes de l'assurance maladie : où en est-on ?

Le 24 octobre dernier, le Gouvernement annonçait qu'en 2017 l'enveloppe jurassienne gonflerait pour les subsides à la caisse maladie. Le Jura disposera ainsi d'un montant de 49.6 millions, soit une hausse de 4 millions, répartis à hauteur de 1.5 million pour la Confédération et 2.5 millions pour le canton.

Revers de la médaille, en raison de l'augmentation pharamineuse des primes, les bénéficiaires toucheront moins ; pire le cercle des bénéficiaires sera aminci.

Au vu de ces nouvelles données, nous souhaitons être informés sur les conséquences de l'augmentation des primes des caisses maladie en posant les questions suivantes :

- 1) Combien de Jurassiennes et de Jurassiens ont touché les subsides LAMAL en 2016 et combien seront-ils en 2017 ?
- 2) Les bénéficiaires de l'aide sociale ou des prestations complémentaires AVS-AI, dont l'entier du montant des primes doit être couvert par l'Etat, connaîtront une hausse de leurs subsides ; combien seront-ils ?
- 3) Si les critères des subsides de 2016 étaient appliqués en 2017, quel serait le montant total que le canton devrait verser aux contribuables jurassiens ?
- 4) L'augmentation des coûts de la santé préoccupe une très large frange de la population qui voit progressivement régresser son pouvoir d'achat ; dès lors le Gouvernement jurassien, avec d'autres cantons, va-t-il entreprendre auprès de la Confédération des démarches pour enrayer la hausse des primes de la LAMAL ?

Merci de vos explications.

Au nom du PCSI

Jean - Daniel Tschan

Delémont, le 21 décembre 2016






